



Conseil économique et social

Distr. limitée
19 juin 2012
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Cinquante-deuxième session

4-29 juin 2012

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa cinquante deuxième session

Projet de rapport

Rapporteuse : M^{me} Imelda Smolcic (Uruguay)

Additif

Projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015

[Point 3 b)]

Programme 18

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

1. À sa 14^e séance, le 12 juin 2012, le Comité a examiné le programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 18)].
2. Le représentant du Secrétaire général a présenté le programme et répondu aux questions soulevées au cours du débat que le Comité lui a consacré.

Examen de la question

3. Les membres du Comité ont approuvé le programme et salué le travail réalisé par la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), notamment son Comité plénier, qui a examiné et approuvé les recommandations contenues dans le document A/67/6 (Prog. 18) à la réunion qu'il a tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 28 mars 2012. Le Comité a fait observer que les modifications qu'il était proposé d'apporter au programme 18 dans le document E/AC.51/2012/CRP.1 avaient été présentées par la Commission à la demande d'États membres de la CEPALC.



4. Le Comité s'est dit favorable à l'incorporation, dans le programme 18, d'un nouveau sous-programme intitulé « Appui aux processus et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales » (voir E/AC.51/2012/CRP.1).
5. Le Comité a fait observer que tous les États membres de la CEPALC continuaient de se déclarer très satisfaits des travaux de la Commission, qui reste le principal promoteur du développement économique et social des pays de la région.
6. Les membres du Comité se sont félicités des bonnes relations que la CEPALC entretenait avec les mécanismes régionaux d'intégration, d'autant qu'elles favorisent le développement économique et social des pays de la région.
7. Le Comité s'est particulièrement intéressé aux efforts déployés par la CEPALC à l'appui des préparatifs de la Conférence Rio+20, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012. Il a remercié la Commission des observations qu'elle a formulées dans le document *Sustainable Development 20 Years on from the Earth Summit: Progress, gaps and strategic guidelines for Latin America and the Caribbean* (Le développement durable 20 ans après le Sommet « Planète Terre » : progrès accomplis, lacunes et stratégie pour l'Amérique latine et les Caraïbes).
8. Les participants ont souligné que deux mécanismes régionaux pluridisciplinaires, la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union des nations de l'Amérique du Sud, jouaient un rôle particulièrement important et auraient beaucoup à gagner d'un appui accru de la CEPALC dans le domaine technique.
9. La possibilité de faire du Comité spécial sur la population et le développement de la CEPALC une conférence régionale a été envisagée, notamment compte tenu de l'évolution démographique et économique dans la région. On s'est demandé si le Secrétariat avait étudié la question et si ses conclusions figureraient dans le programme de travail de la Commission pour la période 2014-2015.
10. Le Comité a demandé des éclaircissements sur l'expression « développement écologiquement viable », employée au paragraphe 18.1 de l'orientation générale du cadre stratégique pour la période 2014-2015 [A/67/6 (Prog. 18)].
11. Le Comité a également cherché à obtenir des précisions quant au rôle que la CEPALC devrait jouer pour faciliter la recherche d'un consensus, dont il est fait mention au paragraphe 18.4 du projet de cadre stratégique. À cet égard, il s'est demandé quelles seraient les difficultés escomptées et à quels niveaux la Commission interviendrait.
12. Le Comité a pris bonne note des réalisations escomptées énoncées au sous-programme 1 (Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales) et des indicateurs de succès correspondants. Il a fait observer qu'il serait judicieux d'établir un indicateur de succès supplémentaire afin de prendre en considération les progrès réalisés par les différents pays de la région.
13. Il a été envisagé de faire figurer la visibilité accrue des actions du siège sous-régional pour les Caraïbes, mentionnée au paragraphe 18.93 du projet de cadre stratégique, parmi les réalisations escomptées.
14. Le Comité a souligné l'importance de l'action de la Commission en faveur de la transversalisation de la problématique hommes-femmes et s'est félicité des

recommandations formulées à ce sujet au titre du sous-programme 6 (Intégration de la problématique hommes-femmes dans le développement régional).

15. Les membres du Comité se sont posé la question de savoir si le projet de cadre stratégique devait contenir la liste de tous les textes portant autorisation ou s'il était envisageable de ne mentionner que les nouveaux textes.

16. On a estimé que, dans la mesure où elle venait d'intégrer le groupe « BRICS » (Brésil, Fédération de Russie, Inde et Chine), l'Afrique du Sud devrait figurer dans la liste des pays énumérés au paragraphe 18.22 d).

17. Le Comité a souligné l'importance de la coopération internationale au service du développement et s'est demandé comment la CEPALC pourrait coopérer dans d'autres domaines (notamment législatif et opérationnel).

Conclusions et recommandations

18. **Le Comité a recommandé que l'Assemblée générale approuve le texte explicatif du programme 18 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) du projet de cadre stratégique pour la période 2014-2015, sous réserve des modifications ci-après :**

Ajouter un nouveau sous-programme, dont le texte se lit comme suit :

« Sous-programme 14

Appui aux processus et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

***Objectif de l'Organisation* : Renforcer les processus d'intégration régionale et sous-régionale, leur convergence et la participation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes aux dialogues politiques interrégionaux et internationaux**

Réalisations escomptées du Secrétariat

Indicateurs de succès

a) Renforcement des moyens dont disposent les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour améliorer leurs processus d'intégration et promouvoir leur convergence

a) i) Meilleure utilisation de l'apport technique et des contributions de fond proposés par la CEPALC pour faciliter le débat régional et parvenir à un consensus sur les questions de développement social, économique et durable, comme demandé par les mécanismes régionaux et sous-régionaux

ii) Augmentation du nombre d'activités ou d'initiatives auxquelles les divers dispositifs et mécanismes régionaux et sous-régionaux participent en vue de partager des connaissances et des données d'expérience et pour lesquelles ils bénéficient d'un appui logistique de la CEPALC

- b) Renforcement du dialogue politique entre les dispositifs régionaux et sous-régionaux, des tiers et les acteurs extrarégionaux**
- b) i) Utilisation accrue des contributions techniques et de fond de la CEPALC pour faciliter le dialogue régional avec des tiers, y compris des partenaires ou mécanismes extrarégionaux, sur des questions de développement social, économique et durable, comme demandé par les mécanismes régionaux et sous-régionaux**
- ii) Augmentation du nombre de fois où des positions arrêtées au niveau régional sont présentées lors de forums ou sommets mondiaux avec l'appui technique de la CEPALC**
-

Stratégie

- 1. Compte tenu de son caractère pluridisciplinaire, la mise en œuvre du sous-programme est assurée par le Bureau du Secrétaire exécutif et par le Secrétaire de la Commission, en collaboration étroite avec les autres divisions techniques de la Commission ainsi que ses bureaux sous-régionaux et nationaux.**
- 2. La stratégie appliquée au titre du sous-programme aura pour principal objectif de fournir un appui technique et logistique aux organismes et mécanismes d'intégration et de coopération ainsi qu'aux dispositifs de coordination des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, tant pour faciliter l'exécution de leurs propres programmes, dans le cadre des mesures et initiatives prises pour améliorer la convergence, que pour les actions menées à l'extérieur avec des tiers.**
- 3. La principale caractéristique de ce programme repose sur l'augmentation de la demande des acteurs auxquels ces services sont fournis dans les domaines des données, des statistiques, des indicateurs, des travaux analytiques et normatifs au moyen de conférences et d'exposés, de l'élaboration de méthodes à des fins diverses et d'un appui logistique. Contrairement au sous-programme 1, axé sur les politiques commerciales et la négociation d'accords dans le cadre de questions relevant de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), ce sous-programme s'attache au renforcement de l'action politique des mécanismes et dispositifs d'intégration sous-régionale et régionale, pour ce qui est de leurs activités tant internes qu'externes.**
- 4. Le sous-programme est orienté vers le renforcement des groupes et dispositifs régionaux et sous-régionaux des pays d'Amérique latine et des Caraïbes par la fourniture d'un appui technique, d'informations, de statistiques et d'indicateurs novateurs, actualisés, ponctuels et pertinents, de rapports analytiques ainsi que d'un appui logistique aux réunions et sommets. Grâce à l'analyse et à la formulation de recommandations, il aidera ces organisations à trouver un consensus sur la manière de relever les nouveaux défis posés par l'intégration et la coopération régionales dans les domaines liés au développement social, économique et durable de la région et en intensifiant encore leur dialogue politique avec des tiers. Une assistance sera également apportée pour améliorer le suivi des accords et de leurs mécanismes de mise en**

œuvre respectifs. En outre, le sous-programme fournira des services consultatifs et techniques pour soutenir ces mécanismes régionaux et sous-régionaux en vue d'accroître l'intégration et la coopération à l'aide de modalités de coopération Sud-Sud et triangulaire.

5. Le sous-programme coopérera étroitement avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, l'Union des nations de l'Amérique du Sud, la Communauté andine, la Communauté des Caraïbes, l'Association latino-américaine d'intégration, le Marché commun du Sud, l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique et le Système d'intégration de l'Amérique centrale. La collaboration avec d'autres partenaires de la coopération bilatérale et multilatérale sera également renforcée pour fournir des moyens additionnels au sous-programme, améliorer l'exécution de son programme de travail et obtenir un résultat maximal pour les pays bénéficiaires.

6. La collaboration avec la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes a été expressément demandée dans le Plan d'action de Caracas 2012 (voir A/66/647), par lequel les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes de coopérer aux activités envisagées pour répondre à la crise financière internationale et concevoir une nouvelle architecture financière. Ils ont également invité la Commission à fournir un appui pour renforcer la coopération entre les mécanismes régionaux et sous-régionaux d'intégration ainsi que leur complémentarité en facilitant le débat et l'échange de données d'expérience sur les politiques économiques régionales.

7. Les principaux bénéficiaires de ce sous-programme seront les gouvernements de la région, les responsables participant à tous les processus d'intégration dans les domaines économique, social et politique ainsi que d'autres parties prenantes dans les secteurs des affaires et de la société civile intéressées par tous les aspects pertinents de l'intégration et du dialogue politique connexe.

8. Les produits prévus pour le sous-programme comprennent plusieurs publications, documents et supports techniques; l'organisation de réunions et sommets et la participation à ceux-ci; ainsi que la prestation de services de coopération technique aux parties prenantes compétentes en coopération avec d'autres programmes, organismes ou fonds des Nations Unies et d'autres organisations internationales.

9. Enfin, le sous-programme veillera à faire connaître ses activités et réalisations principales en mettant au point un programme de communication énergique, faisant appel à la participation active des États Membres, à la diffusion large de ses publications et conclusions parmi les décideurs participant aux grandes manifestations, conférences et réunions internationales pertinentes, les milieux universitaires et les autres parties prenantes, tant dans la région qu'à l'extérieur. »

Textes portant autorisation

Ajouter les documents suivants à la liste des textes portant autorisation du sous-programme :

Sous-programme 14

Appui aux processus et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

Résolutions de l'Assemblée générale

- 62/208 Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**
- 63/12 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Système économique latino-américain et caribéen**
- 63/222 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**
- 64/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**
- 64/222 Document final de Nairobi adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud**
- 65/168 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**
- 65/177 Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies**
- 65/242 Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Communauté des Caraïbes**
- 66/210 Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance**
- 66/223 Vers des partenariats mondiaux**

Résolutions de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

- 608 (XXX) Promotion de la coordination dans les études et les activités relatives à l'Amérique du Sud**
- 625 (XXXI) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement**
- 633 (XXXII) Résolution de Saint-Domingue**

639 (XXXII) Activités de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en ce qui concerne le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et la mise en œuvre des documents finals des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans le domaine économique et social et les domaines connexes

642 (XXXII) Coopération Sud-Sud

647 (XXXIII) Coopération Sud-Sud
